



Prime et dimanche non payés

Par **wendy59**, le **09/12/2011** à **18:19**

Bonjour,

je travail dans la logistique et je suis embauché par un groupement d'employeurs logistique depuis juin dernier, ce qui veut dire que le dépôt ou je travail n'est pas la boîte qui m'embauche.

Tout se passait très bien jusqu'à aujourd'hui ou mon employeur m'annonce que mes primes de production ne me seront pas payés car j'ai soi disant mal filmé une palette. Le souci c'est tout d'abord que je sais avoir bien filmé toute mes palettes ils ne savent pas prouvé qu'une de mes palettes était mal filmé et deuxièmement je fait parti de ceux qui produisent le plus ma prime aurait donc du être de 120euros je perds donc 120 euros pour une palette qui à été selon eux mal filmé... ont'ils le droit? Sinon que puis je faire pour avoir cette prime?

Mon employeur m'a également annoncé que le dimanche ou j'avais travaillé au mois de Novembre ne serait pas payé ce mois ci mais au mois de janvier! Seulement j'ai besoin du salaire de cette journée ce mois-ci? Ai je un recours pour avoir mon salaire au plus rapidement possible???

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement, Wendy.

Par **pat76**, le **10/12/2011** à **17:35**

Bonjour

La prime de production était spécifiée dans votre contrat de travail?

Quand au dimanche travaillé en novembre, il aurait dû vous être payé avec votre salaire de novembre.

Vous envoyez donc une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer avec votre salaire de novembre le dimanche du mois de novembre où vous aviez travaillé. Vous précisez que si ce dimanche ne vous était pas payé dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous saisissez alors le Conseil des Prud'hommes.

Quand à la prime, si elle est comprise dans votre contrat de travail, votre employeur doit obligatoirement vous la payer.

Si c'est le cas, vous en réclamerez le paiement avec le dimanche de novembre.

Vous garderez une copie de votre lettre.